

en stabilisant les financements de l'AVDL (accompagnement vers et dans le logement), en augmentant les capacités de la mesure et « en intégrant le "logement d'abord" dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux ». Dans le même ordre d'idées, il s'agirait de « réorganiser l'orientation autour de l'accès direct au logement en aidant les SIAO à remplir leurs obligations réglementaires (mobilisation des logements, suivi des ménages) et en renforçant leur capacité à positionner des personnes sur des logements sociaux et des mesures d'accompagnement ». Pour l'ANSA, un pilotage local renforcé devrait permettre aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de se saisir de leurs nouvelles compétences pour porter des politiques volontaristes à l'égard des personnes sans domicile.

Mettre en place un fonds d'expérimentation

Une deuxième mesure consisterait à soutenir les acteurs dans leur appropriation des approches de type « logement d'abord », par exemple en lançant un programme d'essai « villes "logement d'abord" » en direction des 20 principales agglomérations afin de les aider à mobiliser tous les leviers disponibles. L'ANSA préconise également – c'est la troisième mesure qu'elle propose – d'expérimenter une plateforme « logement d'abord » à l'échelle d'une agglomération, afin de tester un accès direct au logement avec un accompagnement adapté « pour un large ensemble de personnes sans domicile sur un territoire », et non pour un public ciblé. Quatrième mesure : « soumettre des projets et pratiques prometteurs à une évaluation rigoureuse, dans le cadre d'un fonds d'expérimentation "logement d'abord" ». Ce dernier financerait de « cinq à dix expérimentations clés sur cinq ans, avec une dotation globale de 10 à 20 millions d'euros ». Pourraient en bénéficier les dispositifs recourant aux CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) glissants en diffus pour les personnes sortant de prison, les approches reposant sur l'éloignement des auteurs de violence et le maintien dans les lieux des victimes, ou encore les projets de type « bail de sauvegarde ». ■ M. L.B.

(1) « Le logement d'abord, et après ? Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France » - Disponible sur www.solidarites-actives.com.

Questions à Hervé Trémeau

« L'ingénierie sociale participe au renouvellement des pratiques »

En septembre 2016 est née à Marseille l'Association nationale pour le développement de l'ingénierie sociale (Andédis). Objectif : promouvoir cette discipline dont la visibilité fait défaut, malgré les objectifs d'innovation et de recherche qui traversent le travail social, explique son président, Hervé Trémeau, directeur d'une association de quartier à Marseille.

Pourquoi avoir créé cette association ?

Après l'obtention de mon diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS), j'ai souhaité prolonger ma réflexion et j'ai commencé à constituer un réseau d'anciens étudiants, en contactant d'abord ceux formés dans les Bouches-du-Rhône. Nous avons partagé le constat du défaut de visibilité du diplôme, plus de dix ans après sa création : porté sur la recherche et le développement, il est peu connu et l'ingénierie sociale fait même l'objet de confusions, lorsque les moteurs de recherche renvoient sur Internet à la notion de « contrôle des populations ». Le DEIS est moins sollicité que le Caferuis et le Cafdes (1) par les employeurs du secteur social et médico-social. Ces derniers, pris dans l'urgence gestionnaire, ne se posent pas toujours la question des compétences à intégrer pour interroger les organisations, les pratiques, les projets, les dispositifs. Il y a peu d'offres d'emploi correspondant à des missions d'ingénierie sociale, malgré le vœu croissant d'une offre de service territorialisée, notamment dans la fonction publique. On peut également noter quelques difficultés pour le travail social à s'articuler avec des démarches de recherche. Un autre paramètre est lié, d'après nous, à la gouvernance de certaines associations, dont les conseils d'administration peuvent se préoccuper davantage de la reproduction que d'un renouvellement de compétences.

Quelle est la plus-value de l'ingénierie sociale ?

C'est une démarche singulière d'expertise qui se situe entre le politique et le technique, entre le savoir et l'action, qui permet de mobiliser une pluralité d'acteurs, de prendre en considération plusieurs paramètres – relationnels, temporels, territoriaux, politiques, stratégiques, économiques – dans un objectif d'analyse de la réalité sociale, de coconstruction et d'évaluation de projets et de dispositifs. Son paradoxe est qu'elle participe au décloisonnement et au renouvellement

des pratiques voulues par les politiques publiques, mais qu'elle a du mal à se retrouver dans les organisations, hormis dans les plus importantes. Plus qu'un métier, elle est un ensemble de compétences pouvant correspondre à plusieurs types de poste – directeur, chef de service, chargé de mission... Certains diplômés sont consultants indépendants, d'autres ont rejoint des cabinets ou cherchent une formule entre l'association et la coopérative. En 2015, on recensait à peine plus d'un millier de personnes titulaires du DEIS sur le territoire national (2). La DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) fait état d'une chute du nombre d'inscrits en formation entre 2009 et 2014. Mais dans les Bouches-du-Rhône, les organismes de formation constatent cette année des promotions plus importantes.

Quelles sont les actions d'Andédis ?

Notre objectif est de promouvoir l'ingénierie sociale, de développer et de rendre accessibles les ressources qui y sont liées et de favoriser le partage d'expériences et la connaissance mutuelle de ses acteurs. Nous préparons pour la fin de l'année un colloque à Marseille, en partenariat avec l'Institut méditerranéen de formation et recherche en travail social et le Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée à Aix-en-Provence – les deux instituts de formation qui préparent au diplôme dans le département. Par ailleurs, nous avons créé un groupe de travail en vue de diffuser un article de recherche sur l'ingénierie sociale, qui fera l'objet d'une vulgarisation afin qu'une définition qui lui corresponde soit enfin disponible pour le plus grand nombre. Nous allons aussi structurer l'association, qui compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents et un réseau de quelque 70 « sympathisants », créer notre propre site (3) et valoriser les travaux d'ingénierie sociale, qui restent pour la plupart aujourd'hui dans les archives des centres de formation. •

Propos recueillis par M. L.B.

(1) Respectivement certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale et certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.

(2) Selon une estimation de Laëtitia Naud dans son ouvrage *Ingénierie sociale et recherche, un diplôme d'avant-garde : le DEIS* - Ed. L'Harmattan - 2015.

(3) L'association dispose d'une page provisoire de présentation sur www.synoos.fr/andelis.html - Contact : asso.andelis@gmail.com.